



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

Tampon du Conseil Départemental

PHOTOGRAPHIE

DEMANDE DE LICENCE DE REMPLACEMENT

en (1)

I. RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ ET D'ORDRE GÉNÉRAL

1. - Nom : _____ 2. - Prénoms : _____

3. - Nom de naissance (ou de jeune fille) : _____

4. - Nationalité (2) : _____

5. - Date et lieu de naissance : _____

6. - Adresse : _____

Téléphone : _____

7. - Avez-vous fait votre service militaire ? oui non

Etes-vous sursitaire ? oui non

Avez-vous été réformé ? ajourné ? exempté ? dispensé ?

Pour quel motif ? _____

(1) Préciser ici : médecine générale ou la spécialité concernée.

(2) Produire toutes pièces justificatives : carte d'identité, certificat de déclaration de nationalité ou d'acquisition à raison du mariage, décret de naturalisation, etc.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTUDES

8. - UFR où vous effectuez vos études de médecine en vue du diplôme d'Etat français :

9.1. - Pour les résidents en médecine générale :

- Nombre de semestres validés ? (4) _____

- Semestre accompli chez un praticien maître de stage ? (4) _____ oui non

(6) {

- Avez-vous soutenu votre thèse ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, date et lieu de soutenance ? _____	<input type="text"/>	
- Avez-vous validé la totalité de votre résidanat ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, à quelle date ? _____	<input type="text"/>	
- Êtes-vous en cours de soutenance de thèse ? (5)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, quelle est la date prévue pour cette soutenance ? _____	<input type="text"/>	

9.2. - Pour les internes de spécialité :

- Date du concours d'internat : _____

- Nombre de semestre validés (4) : _____

(6) {

- Avez-vous soutenu votre thèse ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, date et lieu de soutenance _____	<input type="text"/>	
- Avez-vous validé la totalité de votre internat ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, à quelle date ? _____	<input type="text"/>	
- Êtes-vous en cours de soutenance de thèse ? (5)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, quelle est la date prévue pour cette soutenance ? _____	<input type="text"/>	

(4) Produire attestation d'inscription en 3^e cycle, délivrée par la Faculté et attestation comportant le détail des semestres accomplis avec les dates et les services (cette dernière attestation devra émaner de l'enseignant coordonnateur pour les étudiants en cours de D.E.S.) et document relatif à la validation du semestre chez un maître de stage pour les résidents.

(5) Produire attestation d'inscription en thèse.

(6) Si vous avez répondu par l'affirmative à ces deux questions, vous devez être inscrit au Tableau. En conséquence, vous ne pouvez obtenir une licence de remplacement.

10. - Avez-vous déjà fait des remplacements : oui non

Enumérez les noms et adresses des médecins remplacés, les dates et la durée des remplacements

11.1. - Une ou des sanctions disciplinaires universitaires ont-elles été prononcées contre vous ? oui non

Si oui, lesquelles ? _____

A quelle date ? _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

11.2. - Une ou des sanctions ont-elles été prononcées contre vous par la juridiction disciplinaire ou la Section des Assurances Sociales de l'Ordre des Médecins ? oui non

Si oui, lesquelles ? _____

A quelle date ? _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

12. - Avez-vous subi des condamnations pénales ? oui non

Si oui, lesquelles ? _____

A quelle date ? _____

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

13. - Une instance judiciaire, disciplinaire ou devant la Section des Assurances Sociales de l'Ordre des Médecins, est-elle actuellement en cours à votre égard ?

J'atteste sur l'honneur la véracité des déclarations ci-dessus. (reproduire à la main et signer)

Date et signature

N.B. : Aucune autorisation ou aucun renouvellement d'autorisation ne peut être délivrée **au-delà de la troisième année à compter de l'expiration de la durée normale** de la formation prévue pour obtenir le diplôme de troisième cycle de médecine, préparé par l'étudiant (alinéa 2 de l'article 2 du décret no 94-120 du 4 février 1994). **Ce délai comprend l'accomplissement du service national pour les hommes et les maternités pour les femmes.**